



**Du lundi 20 au mercredi  
22 octobre 2025  
21 heures**



**LA MYCOLOGIE : COMPRENDRE ET  
CONNAÎTRE LES CHAMPIGNONS**

Ce stage alternera les sorties de terrain et les cours en salle.

Les sorties seront l'occasion de connaître les bases de la récolte, d'apprécier l'écologie comme caractère déterminant pour l'identification et de mettre en application les connaissances acquises en salle.

En salle, vous vous familiariserez avec les caractères des différents genres, vous apprendrez l'utilisation des clefs de détermination et vous pourrez vous initier à une approche culinaire et médicinale des champignons.

Ce stage vous permettra, certes, de récolter mieux et plus sereinement des champignons, mais il vous initiera surtout à un domaine mal connu et passionnant de la botanique.

**Formateurs : Aurélie Sanchez  
et Guillaume Lopez**

**Guillaume Lopez** est un jeune mycologue autodidacte et passionné. Depuis sa petite enfance, il cherche inlassablement à comprendre les principes du vivant et à transmettre leurs enseignements. Il est entrepreneur dans l'économie régénérative bio inspirée et anime la page Instagram zenno.nature où il parle du monde fongique. Naturopathe, Il est le futur auteur d'un livre sur les champignons médicinaux aux éditions Ulmer (à paraître en février 2025) et d'un ouvrage de vulgarisation sur les champignons aux éditions Albin Michel paru en septembre 2024.

Mycologue passionnée, **Aurélie SANCHEZ** parcourt les forêts, marais et lieux sauvages pour en découvrir les trésors et dresser la liste de toutes les espèces fongiques de France. Elle a été formée à la faculté de pharmacie de Lille par les plus grands mycologues. Aujourd'hui, elle a à cœur de transmettre cet amour des champignons et les mystères dont regorge leur monde fascinant.

**Public concerné :**  
Exploitants en activité et personnes en cours d'installation, producteurs et futurs producteurs.

Toute personne ayant un intérêt pour les champignons

**Prérequis :** aucun

**Sanction de la formation :**  
Attestation de fin de formation

**Lieu de formation**

Ferme- école de Mercin,  
23420 Mérinchal

**Frais pédagogiques**

Tarif individuel plein : 441€  
Acompte : 132€

Tarif individuel réduit : 243€  
Acompte : 73€

Tarif formation professionnelle  
continue : 626€

Stagiaires VIVEA : 63€

# LA MYCOLOGIE : COMPRENDRE ET CONNAITRE LES CHAMPIGNONS

Du 20 au 22 octobre 2025

## Programme prévisionnel

### Jour 1 :

#### Matin :

Séquence 1 (en salle) - 15 mn

Tour de table des motivations et attentes particulières de chaque participant.

Séquence 2 (en salle) - 3h15

Les bases de la physiologie et l'écologie fongique :

- Qu'est-ce qu'un champignon ?
- Quel est son rôle dans la biosphère (Mycorhiziens - saprophytes et parasites) ?
- Quels usages dans notre société (Art, environnement, architecture, alimentation, médecine)
- Les règles de base de la cueillette

#### Après-midi :

Séquence 1 (Terrain) - 3h00

Objectifs pédagogiques

- S'habituer au pas du mycologue et apprendre à regarder, observer
- Comment chercher et trouver des champignons ?
- Identification et discussion autour des espèces fongiques présentes sur site

Séquence 2 (en salle) - 30 mn

- Dépôt des espèces à étudier
- Préparation des sporées

### Jour 2 :

#### Matin :

Séquence 1 (en salle) :

Objectifs pédagogiques

- Le vocabulaire descriptif des champignons : observations et descriptions
- Utiliser un guide d'identification (clés des principaux genres)

#### Après-midi :

Séquence 1 (Terrain) :

- Recherche d'espèces et mise en pratique

### Jour 3 :

#### Matin :

Séquence 1 (en salle)

- Les champignons médicinaux
- La culture des champignons

#### Après-midi :

Séquence 1 (terrain) - 2h00

- Recherche d'espèces à consommer

Séquence 2 (en salle) - 30 mn

- Recettes à base de champignons

Séquence 3 (en salle) - 1h00

- Bilan et questions diverses

## Méthodes pédagogiques

Loupes de botanistes.  
Pincettes de botanistes.  
Différents ouvrages de références sur la reconnaissance des champignons.  
Clé de détermination des champignons.  
Outils de récolte mis à disposition.  
Powerpoint, support de cours.

## Méthodes d'évaluation

Echanges et pratique tout au long de la formation.  
Questionnaires de satisfaction à remplir de façon individuelle et personnelle.  
Auto-évaluation avant et en fin de formation avec remise d'une attestation de fin de formation.

## Renseignements et inscriptions :

[vieillesracines@gmail.com](mailto:vieillesracines@gmail.com)

- L'hébergement et les repas ne sont pas compris dans le prix de l'inscription. Chaque stagiaire doit effectuer sa propre réservation et payer directement le prestataire. Des modalités d'accueil plus précises vous seront envoyées lors de la confirmation d'inscription.
- Tous nos stages sont des stages de formation professionnelle non diplômante ouverts à tous quelles que soient leurs motivations.
- Vous pouvez vous inscrire avec ou sans prise en charge par un organisme tiers.
- Nous ne sommes pas éligibles au CPF.
- L'association se réserve le droit de refuser une candidature ou d'annuler le stage au moins 15 jours avant son début.
- Les personnes en situation de handicap qui ont des besoins particuliers sont invitées à prendre contact avec nous par mail pour examiner la meilleure façon de les accueillir. Certains stages ne sont pas compatibles avec certains handicaps, mais nous ferons tout pour vous faciliter une participation fructueuse.
- L'inscription à un stage implique l'acceptation des conditions générales de vente de prestations de service de formations et du règlement intérieur des stagiaires que vous trouverez en bas de page.



# Bulletin d'inscription

Merci de bien vouloir remplir un bulletin d'inscription par stagiaire **et** par formation et de le/les retourner dûment remplis à l'adresse suivante: Association Vieilles Racines et Jeunes Pousses, Ferme-école de Mercin, 23420 Mérinchal ou à l'adresse mail suivante: [vieillesracines@gmail.com](mailto:vieillesracines@gmail.com)  
A réception de ce bulletin d'inscription, un contrat de stage vous sera envoyé et sera à nous retourner signé et accompagné du règlement d'acompte par chèque, par virement ou carte bancaire via HelloAsso disponible sur notre site internet.

**Le retour du bulletin d'inscription, du contrat de stage et de l'acompte est nécessaire pour valider votre inscription. Les demandes sont traitées dans l'ordre d'arrivée. Vous recevrez dans tous les cas un e-mail vous informant de votre participation ou non au stage.**

STAGE : .....

Mme/M. Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Email : .....

Date de naissance (indispensable si financement VIVEA) : .....

## FINANCEMENT DE LA FORMATION

- **Financement individuel** : tarif plein
- **Financement individuel** : tarif réduit sur justificatif pour les demandeurs d'emploi, étudiant ou personnes aux minimas sociaux (prendre contact avec l'association car nombre de place limité)
- **Financement au titre de la formation professionnelle continue (OPCO autre que VIVEA)** :

Nom de votre structure : .....

Statut de votre structure : association  collectivité, établissement public  entreprise  autoentreprise

Adresse de votre structure : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Email : .....

Nom de l'organisme financeur (OPCO) : .....

Adresse : .....

Nom et contact du responsable de votre dossier : .....

*En raison du nombre limité de places par stage, l'inscription n'est définitive qu'une fois la convention de stage signée par l'organisme financeur et acceptée par l'association. Aucune réservation de place n'est faite avant cette signature.*

- **Financement VIVEA** :

Cotisant MSA en tant qu'exploitant(e) ou cotisant solidaire : rien à fournir ou attestation MSA à jour des cotisations avec code individuel

En démarche installation PPP – 1<sup>ère</sup> année :

- **L'attestation des conditions d'éligibilité** au financement de VIVEA **délivrée par un CEPPP signée et tamponnée.**
- **La copie du formulaire « Engagement du créateur ou repreneur d'exploitation agricole » signée.**
- **La copie du PPP signée** des deux conseillers et du créateur ou repreneur d'exploitation agricole.
- **La copie d'écran des droits nominatifs du Compte Personnel de Formation** du créateur ou repreneur d'exploitation agricole.

En démarche installation PPP – 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> année : **La copie de l'attestation de renouvellement des conditions d'éligibilité** au financement de VIVEA **délivrée par un CEPPP signée et tamponnée.**

Date et signature

*L'inscription implique l'acceptation du règlement intérieur et des conditions générales de vente de prestation de service de l'association, consultables sur le site de celle-ci à la page « renseignements pratiques » amendées quant aux conditions financières par le contrat de formation professionnelle téléchargeable sur la même page.*



## Règlement Intérieur

### Article 1 :

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Il s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

### Article 2 : Discipline :

Il est formellement interdit aux stagiaires :

- De se présenter aux formations en état d'ébriété
- D'emporter le matériel ou les livres, supports de formation, ou de les annoter.

### Article 3 : Sanctions

Tout agissement considéré comme fautif par la direction de l'organisme de formation pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre croissant d'importance :

- Avertissement écrit par le Directeur de l'organisme de formation
- Blâme
- Exclusion définitive de la formation

### Article 4 : Entretien préalable à une sanction et procédure.

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui. Lorsque l'organisme de formation envisage une prise de sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, sauf si la sanction envisagée n'a pas d'incidence sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation.

Au cours de l'entretien, le stagiaire a la possibilité de se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme de formation. La convocation mentionnée à l'article précédent fait état de cette faculté. Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire : celui-ci a alors la possibilité de donner toute explication ou justification des faits qui lui sont reprochés.

Lorsqu'une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat est considérée comme indispensable par l'organisme de formation, aucune sanction définitive relative à l'agissement fautif à l'origine de cette exclusion ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et, éventuellement, qu'il ait été convoqué à un entretien et ait eu la possibilité de s'expliquer devant une Commission de discipline.

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien où, le cas échéant, après avis de la Commission de discipline.

Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme lettre recommandée, ou d'une lettre remise contre décharge. L'organisme de formation informe concomitamment l'employeur, et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

### Article 5 : Représentation des stagiaires

Lorsqu'un stage a une durée supérieure à 500 heures, il est procédé à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant en scrutin uninominal à deux tours. Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles, sauf les détenus admis à participer à une action de formation professionnelle.

### Article 6 : Hygiène et sécurité :

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

**Article 7 :** Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire (avant toute inscription définitive).

# Grille d'auto-évaluation avant stage

(Pour évaluer le niveau de connaissance du groupe)

Compétences visées	Non acquis	En cours	Acquis
Être capable de récolter avec les bons outils et dans de bonnes conditions les champignons.			
Comprendre son rôle écologique et essentiel dans le maintien de la biodiversité.			
Être capable d'identifier les différents caractères du champignon.			
Être capable d'utiliser une clé des champignons.			
Comprendre le domaine des spores : spore, sporée et mycélium.			
Être capable d'identifier les espèces mycologiques des milieux forestiers et agricoles.			
Connaître les usages thérapeutiques des champignons.			
Connaître les grandes règles de culture du champignon.			
Être capable de mettre en œuvre un petit système de production.			
Être capable de reconnaître les espèces comestibles.			
Identifier les principales espèces toxiques et/ou mortelles.			
Connaître les principaux syndromes d'intoxication			